

L'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles a été fondée le 17 janvier 1970. Association loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, elle est à la fois un mouvement social militant, un réseau et un syndicat d'employeurs. Elle a pour finalité de promouvoir une politique de maintien, de soutien et d'accompagnement à domicile.

- **Mouvement militant**, UNA revendique un accès aux aides, soins et services à domicile pour tous. Par son action auprès des personnes âgées, handicapées, malades, des familles en difficulté ou des particuliers, UNA affirme son rôle de créateur de lien social. UNA a publié fin 2006 son Manifeste politique « Pour un droit fondamental de vivre à domicile ». UNA exerce en permanence son devoir de militance dans les débats sociétaux majeurs, comme en ce moment autour de la mise en place d'un 5^{ème} risque de protection sociale.
- **Premier réseau français d'aide, de soins et de services à domicile**, UNA regroupe 1218 services adhérents, partout en France et en Outremer (principalement des associations mais également des services publics territoriaux et des services mutualistes). Les structures ont accompagné en 2006 à domicile, 805 000 personnes (personnes âgées, handicapées, personnes soignées, familles en difficulté et particuliers). UNA est partenaire de la Mutualité française et de l'Union nationale des Centres communaux d'action sociale dans la création de l'enseigne de services à la personne France Domicile.
- **Le réseau UNA regroupe 144 000 professionnels** (directeurs, coordinateurs de service de soins, responsables de secteur, intervenants à domicile). Le nombre de création nette d'emploi pour le réseau en 2006, s'élève à 7 355, soit une augmentation de 50% par rapport à 2005.
- **UNA est aussi un syndicat d'employeurs** présent dans les négociations avec les partenaires sociaux, en particulier celles portant sur la finalisation d'une convention collective unique de branche.

La convention signée ce 12 mars 2008 avec Mme Valérie Létard, fixe le cadre général du partenariat entre UNA, l'Etat et la CNSA ; **elle se concrétise à travers des conventions spécifiques portant sur de grands programmes d'actions.**

Les 4 premiers programmes signés :

1. **Doter les services d'aide, de soins et d'accompagnement à domicile d'une véritable politique de ressources humaines** passant par la conception, la diffusion et l'installation, au sein du réseau UNA, d'une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences efficiente (GPEC), pour répondre efficacement aux besoins anticipés. Le Centre d'Analyse Stratégique et la DARES estiment que les besoins en termes de recrutement dans le secteur avoisineront les 400 000 personnes à l'horizon 2015. Il s'agit de développer les bonnes pratiques en recrutement, formation, évaluation des personnels... à travers des outils adaptés, mais aussi d'agir sur la prévention des risques professionnels.
2. **Généraliser les bonnes pratiques professionnelles.** De l'évaluation individuelle des situations des personnes à la réponse proposée, avec une prise en compte de situations spécifiques (maladie d'Alzheimer, troubles psychiques, fin de vie...), l'enjeu est de construire et de diffuser des référentiels UNA et de mettre en œuvre une action de sensibilisation et de professionnalisation collective. Il en va de la qualité de l'accompagnement proposé face à des situations de plus en plus diversifiées et complexes.
3. **Généraliser les démarches qualité au sein du réseau UNA** en déployant une démarche collective et efficace au sein des structures, prenant appui sur des méthodes et des outils construits nationalement et menant à la certification NF Service (selon la norme NF X 50-056 « Services aux personnes à domicile »).
4. **Mettre en œuvre en 2008 un programme d'information et d'appropriation de cette démarche de modernisation** à tous les niveaux d'organisation du réseau UNA : instances nationales, unions régionales et départementales et structures locales, dans un souci de préparation au déploiement des actions et de construction des partenariats locaux.